

REGLEMENT INTERIEUR DU HACOUT SUPER BLITZ CHALLENGE

Article 1 : Organisation

Le club Echiquier du Pays de Bray, organise son Tournoi de Blitz « Hacout Super Blitz Challenge 2023 », le Jeudi 18 Mai 2023 à L'Atelier, 44 rue Général Leclerc 76220 Gournay en Bray

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi Blitz, est homologué par la Fédération Française des Échecs sous le (N° : **59454**), par la Fédération Internationale des Échecs sous le (N° : **328340**), et qui se joue en **7 rondes**.

Les appariements informatisés (Programme P.A.P.I. 3.3.7 conçu par Erick Mouret), se font au **Système Suisse Intégrale**.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à (CHENNAI, INDE). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

L'Annexe B sera appliqué durant ce tournoi et c'est l'article B3 qui sera appliqué pour ce tournoi.

La Directive III ne sera pas appliquée dans ce tournoi. (Du faite de l'utilisation de la cadence Blitz)

Article 3 : Cadence

La cadence est de : **3 minutes avec un incrément de 2 secondes par coup**, dès le premier coup

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscriptions se montent à : **1 euro** pour tous les participants

Nb : Tous les participants devront avoir un Identifiant Fide pour concourir à ce tournoi Fide Blitz, dans le cas contraire ils ne pourront y participés.

La date limite d'inscription est fixée au Jeudi 18 Mai 2023 à 20h10. Tout joueur se présentant après 20h10 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

En cas de retard, un joueur doit prévenir l'arbitre par téléphone : 06.64.98.13.41

Article 5 : horaires des rondes

La Ronde 1 est à 20h30.

Le planning des rondes se présente, comme ceux-ci :

Quatre Parties, suivis d'une pause de 10 min après la dernière partie de la Ronde 4. Et Trois parties pour clôturer ce tournoi.

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. (Gain=1 ; Nulle=0,5 ; Perte=0).

Le système de départage utilisés pour les ex æquo sont dans l'ordre ;

- le buchholz tronqué. (*Somme des scores ajustés des adversaires moins le plus faible*),
- le cumulatif,
- la performance

La remise des prix est prévue **10 minutes** après la dernière partie. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Les prix au classement général sont distribués à la Place Réel. Il n'y a donc aucun Partage des Prix ni de Système Hort.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre Principal : BRACQ Christian Arbitre Fédéral Élite 1 et Arbitre de la FIDE

Article 9 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer de vapoter dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles de l'ATELIER. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Tous appareils Électroniques est interdits dans tous les locaux l'ATELIER.

- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne : la perte de la partie.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique de la DNA si les faits sont avérés,
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. Pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Le forfait est déclaré **3 minutes** après lancement de la Ronde.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse ou dans la salle informatique pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 10 : Respect des règles et sanctions

Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.

Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement oral. Un joueur se voyant infliger un avertissement sera exclu du tournoi.

Article 11 : fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule laissent leur table libre et propre pour la ronde suivante.

Article 12 : L'inscription au 2nd Hacout Super Blitz Challenge 2023, implique l'acceptation du présent règlement.

Arbitre Principal :
BRACQ Christian

Organisateur :
Echiquier du Pays de Bray

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

· Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.

· Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.

· Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

· Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.

· Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.

· Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

· En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

· Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.

· Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

· Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.

· L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.

· Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER À DES PÉNALITÉS
SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**